



Conseil du développement industriel

Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit

Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit

Rapport de la Présidente

Le présent rapport est établi en application de la décision IDB.44/Dec.4 relative à la mise en place d'un comité consultatif indépendant d'audit, et conformément aux termes de référence adoptés en même temps que cette décision. Il présente des informations sur les activités et les avis du Comité d'audit.

I. Introduction

1. Depuis qu'il a démarré ses activités, en janvier 2018, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois physiquement, au Siège de l'ONUDI, et plusieurs fois virtuellement. Sa cinquième réunion, prévue en juin 2020 à Vienne, s'est tenue virtuellement en raison de la restriction des déplacements imposée par la pandémie de COVID-19. Le Comité d'audit continue de se concentrer sur l'exécution du mandat essentiel énoncé dans ses termes de référence actuels.
2. Depuis son dernier rapport au Conseil, l'ONUDI a fait de grands progrès dans de nombreux domaines faisant l'objet de l'examen et des avis du Comité d'audit. D'autres domaines ont accusé des retards ou nécessitent davantage d'attention.
3. Le présent document ne rend pas compte par le menu des activités et des avis du Comité d'audit ; il vise plutôt à mettre en évidence a) les progrès essentiels que l'ONUDI a accomplis en matière de contrôle interne, avec l'appui du Comité d'audit, depuis l'année dernière, et b) les principaux domaines présentant un risque résiduel en matière de contrôle interne, que le Comité d'audit estime que le Conseil doit connaître et examiner dans ses délibérations.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Progrès accomplis par l'ONUDI en matière de contrôle interne l'année dernière

Audit interne

4. La fonction d'audit interne a continué, au sein du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, d'affiner sa conception de l'audit. Les rapports, simplifiés, se concentrent sur les domaines présentant les risques à traiter en priorité. Les plans d'action en matière de gestion sont également hiérarchisés en fonction de l'importance des risques qu'ils traitent.
5. Les services d'audit et d'évaluation ont continué de collaborer activement et envisagent de mener des activités conjointes.

Audit externe

6. Le Comité d'audit est satisfait de l'opinion sans réserve émise par les auditeurs externes (PBC.36/3).
7. Le Comité d'audit encourage la direction à accélérer la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action issus de rapports d'audit externe antérieurs.
8. Le Comité d'audit coopère activement avec le nouveau Commissaire aux comptes, de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie.

Coordination des plans d'action en matière de gestion

9. Le Directeur principal de la gestion institutionnelle et des opérations prend des mesures énergiques, en collaboration avec le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, pour synthétiser les plans d'action en matière de gestion et les recommandations issus d'audits externes et internes ainsi que des examens du Corps commun d'inspection, et suivre leur application. Cela aidera l'ONUDI à mettre en œuvre plus rapidement les plans d'action prioritaires.

Structure de la direction exécutive

10. Le Conseil exécutif a été renforcé par la nomination, la promotion et la réaffectation de hauts fonctionnaires, pour permettre un contrôle plus global de la direction et une gestion des risques axée sur les résultats. Il illustre l'équité de la représentation géographique et peut aider à mettre en place un dispositif d'application du principe de responsabilité pour les opérations.

Gestion des risques institutionnels

11. L'intégration de la fonction de gestion des risques institutionnels dans le Cabinet du Directeur général et le Conseil exécutif est une manière incontestable de donner l'exemple au plus haut niveau. Cela permet de renforcer encore la gestion des risques à l'ONUDI et pourrait contribuer à établir un lien explicite entre gestion axée sur les résultats et gestion des risques.

Mesures prises face à la COVID-19

12. L'ONUDI a mis en place des mesures exemplaires face à la pandémie. Son action a reposé sur une analyse approfondie et opportune des risques, elle était assortie d'un plan de communication proactif et elle a pris en compte les besoins des employés.
13. La planification de la continuité des opérations dans le contexte de la COVID-19 s'est appuyée sur les enseignements tirés de l'audit interne de 2019, qui a aidé à opérer la transition vers le télétravail.
14. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a mis au point, de manière proactive, une carte des risques liés à la COVID-19 et des assurances correspondantes

à l'aide du modèle des trois lignes de maîtrise des risques¹. Ce modèle pourra servir pour d'autres risques que ceux liés à la COVID-19 et sera très utile à la fonction de gestion des risques institutionnels.

15. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a fait preuve de souplesse en matière de gestion en créant un plan annuel modulable au gré de l'évolution du profil de risque défini par la pandémie.

III. Obstacles au contrôle interne nécessitant une attention accrue à l'ONUDI

Gestion des risques institutionnels

16. Bien que le principe de « l'exemple donné au plus haut niveau » ait été renforcé, la gestion des risques institutionnels est encore loin d'être intégrée dans les activités de l'ONUDI. Le plan de travail pour 2019 n'a été que partiellement mis en œuvre, nombre de documents relatifs à la gestion des risques institutionnels restant à l'état de projets. Le Comité d'audit s'inquiète que la dotation actuelle en effectifs et en ressources du service de coordination des opérations et de gestion des risques ne soit pas encore suffisante pour lui permettre d'exécuter correctement son mandat.

Équilibre femmes-hommes

17. Le Comité d'audit s'inquiète du manque d'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'effectif du Comité exécutif de l'ONUDI : sur sept membres, on n'y compte actuellement qu'une femme.

18. Le même problème touche aussi le Comité d'audit : sur cinq membres, on n'y compte qu'une femme. La liste de réserve préexistante établie en vue du roulement des membres du Comité d'audit ne comprend aucune candidate. Le Comité d'audit encourage le Conseil à y remédier lors du prochain appel à candidatures qui doit être lancé en 2022 pour désigner ses membres.

Ressources affectées aux fonctions d'audit et d'évaluation

19. Le Comité d'audit réitère sa mise en garde, également formulée par les auditeurs externes, selon laquelle le budget alloué à l'évaluation et au contrôle interne ne permet pas au Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, du point de vue de l'audit et de l'évaluation, de couvrir les domaines présentant des risques à traiter en priorité à l'ONUDI. Du fait de ce manque de ressources, les assurances que le Bureau est en mesure de donner au Conseil sont limitées.

20. Il est nécessaire de prévoir un budget transparent, durable et prévisible pour la troisième ligne de maîtrise des risques – qui concerne l'assurance indépendante². Le Comité d'audit encourage l'ONUDI à envisager de prévoir, dans le programme et les budgets suivants, un grand programme consacré au contrôle (audit interne, évaluation, enquête, Comité d'audit).

Gestion des risques de fraude

21. Le Comité d'audit encourage vivement l'ONUDI à renforcer la sensibilisation à la fraude et à la corruption et la prévention de ces phénomènes, et à adopter une définition claire de la corruption. L'ONUDI devrait encourager activement son

¹ Le modèle des trois lignes de maîtrise des risques mis au point par l'Institut des auditeurs internes définit le rôle que doivent jouer les différents dirigeants d'une organisation pour atteindre les objectifs de leur organisation. Il prévoit un contrôle exercé par un conseil ou un organe directeur ; une direction en matière de gestion et d'opérations, notamment pour le suivi des risques et la conformité (première et deuxième lignes) ; une assurance indépendante par l'audit interne et l'évaluation (troisième ligne), et le rôle des prestataires externes d'assurance. Le modèle s'applique à toutes les organisations, indépendamment de leur taille ou de leur complexité.

² Voir note de bas de page 1.

personnel et d'autres à signaler d'éventuelles malversations, et désigner un point focal unique pour recueillir et filtrer ces signalements.

Gestion de la technologie et du numérique

22. Les possibilités du numérique et la gestion des risques sont essentielles pour la mission de l'ONUDI. Le Comité d'audit encourage l'ONUDI à prêter davantage d'attention à l'adoption du numérique dans des domaines autres que l'administration et les tâches connexes, et à faire en sorte que le numérique soit étroitement lié à la budgétisation axée sur les résultats pour mettre en évidence le lien entre les résultats prévus par l'Organisation et la technologie nécessaire pour y parvenir.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

23. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner des orientations sur a) les mesures à prendre pour améliorer l'équilibre femmes-hommes dans le recrutement des futurs membres du Comité d'audit et b) les considérations budgétaires qui permettraient aux services du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne de fournir des assurances concernant les domaines stratégiques et à haut risque recensés dans les opérations de l'ONUDI.
